Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 44

chargée de : l'étude du préavis N° 2019/19

« Centre omnisports de Grand-Vennes et zone sportive de Vidy – remplacement de deux terrains de football en matière synthétique – demande de crédit d'ouvrage. »

Présidence :	M.	Giuseppe FONTE
Membres présents :	Mmes	Caroline ALVAREZ Karine ROCH (en remplacement de M. X. Company)
	MM.	Maurice CALAME Valentin CHRISTE Louis DANA Jean-Daniel HENCHOZ (en remplacement de M. M. Maillard) José MARTINHO Johan PAIN (en remplacement de Mme M. Voutat) Jacques-Etienne RASTORFER
Membres excusés :	MM.	Ngoc-Huy HO Roger VAGNIERES
Représentant-e-s de la Municipalité et de l'administration :	MM.	Oscar TOSATO, Conseiller municipal Patrice ISELI, chef de service Robert MOHR, adjoint au chef de service Olivier PITTET, chef de section
Notes de séances	M.	Nicolas PITTET, adjoint au chef de service

Lieu : Centre sportif de Grand-Vennes, Chemin des Abeilles 11, 1010 Lausanne

Date : Mardi 18 juin 2019

Début et fin de la séance : 10 h 05 – 10 h 30

Le président ouvre la séance à 10h05, il passe la parole aux représentants de la Municipalité afin de présenter l'objet du préavis pour qu'ensuite les membres de commission puissent poser les questions générales et techniques et visiter le terrain pour compléter les réponses données.
La Municipalité informe les membres de la commission que l'endroit choisi pour accueillir la commission n'est pas anodin. En effet, les terrains adjacents sont utilisés par les écoles, le public et le *Lausanne Nord Academy* (club de football né de la fusion du FC La Sallaz et du FC Boveresses). Conformément au programme de législature, la Municipalité s'engage à remplacer les terrains

synthétiques abimés en raison de leur âge et pérenniser l'usage du liège naturel comme matériau pour le remplissage de ces surfaces.

Un des commissaires indique qu'il n'est pas nécessaire de visiter le terrain pour se rendre compte de la nécessité des travaux. La plupart des commissaires ont dû traverser le terrain pour se rendre au lieu de la séance et les problèmes liés à l'âge et à l'utilisation sont visibles à l'œil nu. Il ajoute que l'évolution technologique de ce type de surfaces est telle que leur généralisation est tout à fait justifiable du point de vue écologique.

Un autre commissaire informe le reste de la commission qu'il s'est rendu sur le site de Vidy pour se rendre compte de l'état des terrains. Grâce à l'aide du personnel communal présent sur place, il a pu se rendre compte du fait des décollements de la surface de jeu, les colmatages et la présence de cuvettes à certains endroits. Selon les témoignages du personnel présent, ces cuvettes se transforment en biotopes après les orages.

La discussion se poursuit autour de l'espérance de vie des terrains après la rénovation.
La fréquence de l'utilisation des terrains et la catégorie de jeu pour laquelle ils sont prévus sont déterminantes pour estimer la durée de vie. Le terrain de Grand-Vennes peut être utilisé une douzaine d'année au vu du public y pratiquant des activités sportives (ligues inférieures, écoles et tout public). Le contrôle et l'homologation se font tous les quatre ans.

La discussion se poursuit autour du matériau choisi pour le remplissage des surfaces synthétiques, le liège naturel. Un membre de la commission se félicite de ce choix et demande quelle est sa provenance et s'il est produit de façon durable.
Sur la base de la brochure du principal fournisseur de ce type de matériau, il apparaît qu'il provient du Portugal, mais qu'en l'état il n'est pas possible de garantir s'il est issu de productions labélisées.
Sur la base des indications du fournisseur, 21 tonnes de ce bois sont nécessaires pour recouvrir un terrain.

Un autre commissaire désire savoir si les normes permettant (ou non) l'homologation des terrains évoluent au fil des ans (et ainsi un terrain homologué à une certaine époque ne peut plus l'être non en raison de son état, mais d'un changement de normes) et si, par rapport à ce qui est écrit dans le préavis, le Service des sports a été informé d'accidents liés à l'état des terrains.
En ce qui concerne l'homologation des terrains, une fois le terrain achevé et avant sa mise à disposition des écoles, du public ou d'un/de club(s), une série de tests sont effectués. S'ils sont réussis, le terrain est homologué (pour un certain usage). Puis, quatre ans après la même série de tests est effectuée et l'homologation renouvelée (ou non) et ainsi de suite de quatre ans en quatre ans.
Concernant d'éventuelles blessures liées à l'état des terrains, la Municipalité indique ne pas avoir eu de retours en ce sens de la part du personnel du Service des sports ou des utilisateurs.

Un commissaire s'interroge sur le calendrier des travaux et sur leur impact sur les activités des usagers. Les travaux étant prévus lors des vacances scolaires, leur impact sera nul pour les usagers des clubs et des écoles.

Une dernière question est posée concernant l'impact de l'enneigement sur les terrains synthétiques.
Le déneigement diffère fortement d'une surface à une autre. Il est par contre indénaible que sur une surface en gazon naturel, l'absorption par le terrain joue un rôle et facilite le travail.

Le président constate qu'il n'y a plus de questions et qu'au vu des réponses données, une visite du site n'est pas nécessaire (la plupart des membres de la Commission ont traversé le terrain pour rejoindre le Centre sportif de Grand-Vennes et ont ainsi pu se faire une idée précise de son état).

Il propose ensuite de passer au vote, en bloc, des conclusions du préavis N° 2019/19

Conclusion(s) de la commission : *Au vote, les conclusions du préavis N° 2019/19 sont acceptées par:*

10 « Oui »
0 « Non »
0 « Abstention »

Le président prend acte du résultat du vote et, après avoir remercié les personnes présentes pour leur travail, lève la séance. Il est 10h30.

Lausanne, le 14 juillet 2019

Le rapporteur :
Giuseppe Fonte